



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Anne-Marie Daher, Directrice générale & Secrétaire trésorière par intérim

ABSENCES

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. Adoption de l'ordre du jour

No: 1595-2013

Suivant la proposition de: Serge Forest

Dûment appuyée par: Danielle Morin

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

No: 1596-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 9 septembre 2013.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Noël Lefebvre

Dûment appuyée par : Angèle Roy

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 9 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de question, 10 min. Selon le règlement 131-92

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de septembre 2013.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

Festival des artisans

Angèle Roy dévoile le nombre de billets d'admission vendues au Festival des Artisans 2013.

Pour l'année 2013; 6049 entrés
Pour l'année 2012; 5363 entrés
Soit une augmentation de 686 entrés

Serge Forest proposé une motion de félicitation et de remerciement aux responsables, organisateurs, bénévoles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont travaillé et participé au franc succès de la 15^e édition du Festival des Artisans.

Cette motion est approuvée à l'unanimité par tous les membres du conseil.

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de septembre 2013 (12 permis) pour un cumulatif de 150 permis pour l'année 2013.

7.2. Comité consultatif d'urbanisme

8. TRÉSORERIE



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

8.1. Achat sable & sel 2013/2014

No: 1597-201

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sable & sel pour la période hivernale 2013/2014.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Noël Lefebvre

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sable et de mixage pour la période hivernale 2013/2014 à l'entreprise Sables La-Ro \$6.79 la tonne + taxes (1,000 tonnes) et \$1.00 la tonne + taxes pour le mixage (1,200 tonnes) soumissionnaire le plus bas et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-330-00-620-00.

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel pour la période hivernale 2013/2014 à l'entreprise SIFTO Canada Corp. \$96.33 la tonne + taxes, livraison incluse (200 tonnes) et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-330-00-620-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2013/2014

No: 1598-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit reconduire son contrat de déneigement pour le Chemin du Lac Grégoire pour la saison hivernale 2013/2014

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de déneigement du Chemin du Lac Grégoire pour la saison 2013/2014 à Déneigement Marc Leblanc au coût de \$ 13 000.00 plus les taxes, (ce prix inclus l'épandage de sel et de sable lorsque requis) et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-330-00-620-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. LOISIRS



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

8.3.1 INI-SKI 2014

No: 1599-2013

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs aimerait reconduire pour une 5^e année le programme INI-SKI offert conjointement avec les municipalités de St-Ambroise-de-Kildare, Ste-Mélanie et St-Alphonse-Rodriguez.

CONSIDÉRANT le succès de ce programme auprès des jeunes de notre Municipalité dans les années passées.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'APPROUVER la contribution municipale de \$770.00 pour le programme INI-SKI 2014 et d'appliquer la dépense au poste budgétaire prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3.2 PETIT BONHEUR EN MATAWINIE

No: 1600-2013

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme Petits bonheurs en Matawinie en partenariat avec le Centre culturel de Joliette vise à sensibiliser les enfants de 0 à 6 ans au monde de la création.

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de l'Organisme Petits bonheurs vise à

- Créer un lien d'échange entre le social et le culturel
- Décentraliser la culture
- Rendre les prestations artistiques accessibles

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'APPROUVER la contribution municipale de \$200.00 pour une activité réalisée par Petits Bonheurs en Matawinie, au printemps 2014, et d'appliquer la dépense au poste budgétaire prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

8.4. PATINOIRES ENTRETIEN

No: 1601-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit accorder un contrat pour le déneigement et l'arrosage des deux patinoires (avec et sans bandes) pour la saison hivernale 2013/2014

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de déneigement et d'arrosage des deux patinoires pour la saison 2013/2014 à Excavation Urbain Morin Inc. pour la somme de \$8 600.00 plus les taxes, et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-701-30-529-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. JEUX D'EAU

No: 1602-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a comme projet d'installer des jeux d'eau au parc du Chalet des loisirs au bénéfice des enfants.

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de ce projet sont admissibles aux fonds du Pacte Rural de la Matawinie

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme GIRARD-HÉBERT pour le volet 1 du projet qui consiste en la conception de l'aire de jeux d'eau et préparation des plans et devis, pour un montant de \$5 400.00 plus les taxes.

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme GIRARD-HÉBERT pour le volet 2 qui vise principalement : la surveillance de chantier, assistance au démarrage et formation du personnel et supervision de tests, pour un montant de \$2 400.00 plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

8.6. DANIEL BRODEUR, Arpenteur Géomètre

No: 1603-2013

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité acquiert une partie du chemin désigné sous le nom Chemin du bord du lac Léon ainsi qu'un bout de la 2^e rue Lac Léon, elle doit obtenir les plans de subdivision des lots concernés.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'ACCEPTER la proposition d'honoraire de Daniel Brodeur Arpenteur visant 2 plans de subdivision (nouvelles rues), lot 530 partie, paroisse de St-Ambroise – de-Kildare pour un montant de \$1 600.00 plus les taxes et plus les frais cadastraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de septembre 2013

No: 1604-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de septembre 2013.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles arbour
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$153 101.11
Salaires	\$20 261.32
Mensuels	<u>\$40 850.22</u>
	\$214 212.65

Représentés par chèques #C1300570 à #C1300659 & #P1300385 à #P1300426.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses

10. Engagement de crédits (dépenses)

10.1. VOIRIE

No: 1605-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ste-Marcelline-de-Kildare autorise la dépense de \$5,000.00 pour l'entretien de son réseau routier.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

D'AUTORISER les paiements des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

12. AVIS DE MOTION

12.1. RÈGLEMENT 362-2013 Chemin du Bord du Lac Léon (côté sud-ouest) et 2e Rue Lac Léon (partie)

No : 1606-2013

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par **Noël Lefebvre** un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant la municipalisation d'une partie du Chemin Bord Lac Léon et une partie de la 2^e rue Lac Léon. M. **Noël Lefebvre** demande également dispense de lecture dudit règlement.

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

14.1. MTQ- Agrandissement d'un ponceau en bordure de la route 343

No : 1607-2013

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 497-P, Éric Desrochers Construction Inc et Excavation Urbain Morin Inc, désirent élargir le chemin d'accès reliant la route 343 à l'aqueduc Municipal.

ATTENDU QUE le ponceau actuel devra être agrandi en fonction de l'élargissement du chemin d'accès.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette**

**Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :**

QUE la Municipalité autorise l'agrandissement du dit ponceau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. Cession – Chemin du Bord du Lac Léon (côté sud-ouest) et 2e rue Lac Léon (partie)

No : 1608-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des offres de cession, sans considération, de la part de LES DOMAINES FONTAINEBLEUS LTÉE et 9179-2929 Québec Inc.

CONSIDÉRANT QUE les désignations sont les suivantes:

- Parties du lot 530 du cadastre de la Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare décrites dans la description technique préparée par Daniel BRODEUR, arpenteur-géomètre, le douze septembre deux mille treize (12 septembre 2013) sous le numéro 7 256 de ses minutes et dont une copie est jointe aux présentes.
- Les lots 530-2 et 530-3 dudit cadastre.

Le tout sans bâtisse.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ACCEPTER les offres de cession par Domaine Fontainebleus Ltée et par 9179-2929 Québec Inc. des parties du lot 530 du cadastre de la Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare décrites dans la description technique préparée par Daniel BRODEUR, arpenteur-géomètre, le douze septembre deux mille treize



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

(12 septembre 2013) sous le numéro 7 256 de ses minutes et des lots 530-2 et 530-3 dudit cadastre. Le tout sans bâtisse.

DE CONFIRMER que les cessions sont consenties sans aucune contrepartie et sont faites sans garantie légale et aux risques et périls de la Municipalité

QUE tous les frais relatifs à ces transactions soient à la charge de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

D'AUTORISER le Maire et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité, les offres de cession et les actes de cession relativement au dites parties du lot 530 et aux lots 530-2 et 530-3 du cadastre de la Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare et tout autre document propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 ÉGLISE, ACHAT

NO: 1609-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une offre pour l'acquisition de l'église pour \$1.00 ;

CONSIDÉRANT QUE le partage des frais d'entretien annuel ainsi que l'horaire d'utilisation par la fabrique doivent être convenus.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE MANDATER le comité composé de M. Gaétan Morin, Gilles Arbour et Angèle Roy afin de rencontrer les représentants de la Fabrique pour convenir du partage des frais annuel et du calendrier d'utilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Appui à la campagne – Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire.

NO: 1610-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer les organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne cité en titre.

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés.



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare reconnaît l'apport positif des organismes dans notre milieu.

CONSIDÉRANT notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Angèle Roy

Il est résolu :

QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne `` Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire``, soit :

- Un financement à la mission adéquat
- Un programme national de financement qui assure leur pérennité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5. Conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au ministre des transports du Québec

NO: 1611-2013

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au Ministère des Transports du Québec, le ministre des transports du Québec exige une contribution financière du requérant.

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette contribution financière est calculé notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des transports.

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux route du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigé aux requérants en vue de la levée de servitudes de nonaccès auxdites routes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6. Membres du conseil

NO: 1612-2013

CONSIDÉRANT QUE trois des membres du conseil ne se représentent pas à la prochaine élection municipale

CONSIDÉRANT leur travail et leur engagement auprès des citoyens de notre Municipalité

- Serge Forest pour 2 mandats soit 8 ans.
- Noël Lefebvre pour 2 mandats soit 8 ans
- Angèle Roy pour 1 mandat soit 4 ans

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

DE REMERCIER Serge Forest, Noël Lefebvre et Angèle Roy pour tous leurs loyaux services et leurs souhaits bonne change dans leurs projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Période de question (20 min. selon règlement No 131-92)

16. LEVÉE de l'assemblée

NO: 1613-2013

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noel Lefebvre
Dûment appuyée par : serge Forest
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2013

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h50

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Anne-Marie Daher
Directrice générale, Secrétaire
trésorière par intérim